

## **Réunion mixte CS/CTJ de samedi 19 décembre 2009**

**Présents : Mme Ancelin M J Pte CTJ – M Ricaux J L Pt CS**

**MM Abouem J Cl – Tonnelet P- Carpentier J M – Rocourt T –**

**Assiste : M Lesage Pt Cd**

M Ricaux regrette l'absence des techniciens de Gauchy et SQBB invités

### **1-championnat Benjamines 4 x 4**

+en cas de 2 équipes dans ce championnat ,3 joueuses devront être personnalisées dans l'équipe 1 : les 3 meilleures – puis liberté pour les autres joueuses de jouer en 1 ou en 2

+si 6 équipes : championnat 5 matches Aller et 5 Retour

+si 7 (ou plus d'équipes):proposition de plateaux à 3 ou 4 équipes avec 2 matches par équipe par plateau

– changement des équipes présentes à chaque plateau-

### **2-propositions pour la saison 2010 – 2011 à soumettre au bureau**

+poussins et poussines :que du 3 x 3 en plateaux – plus de 5 x 5 -

+benjamines et benjamins :que du 4 x 4 en championnat ou plateau – plus de 5 x 5 –

### **3-proposition pour les plateaux PoM et PoF 3 x 3 en place dès avril 2010**

+même principe qu'actuellement mais à partir des vacances de Printemps : faire le 3 x 3 sur grand terrain

pour améliorer les qualités physiques des jeunes – matches plus courts – et les préparer aux spécificités du terrain benjamins(es)

#### **4-équipes féminines jeunes à soumettre au bureau**

Obliger les clubs qui ont un nombre suffisant de filles de jouer en championnat benjamines ou poussines : plus d'équipes à majorité féminine en championnat ou plateau masculins : si on a 4 ou 5

PoF elles jouent en plateau poussine – si on a 5 ou 6 BF elles jouent en BF et non dispersées dans des équipes garçons

#### **5-phase 2 championnats jeunes**

Respect des qualifications en fonction du classement (excellence ou promotion)

#### **6-défense de zone**

Il a été évoqué le problème des équipes qui en jeunes (Pom 5x5 –BM-BF) défendent en zone :

que ce soit en département, en région, aucun règlement n'indique que la défense de zone est interdite –

Qui peut juger ? L'arbitre n'a aucune compétence en ce domaine – aucune sanction ne peut être prévue -